



COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

SAISON 2022-2023

PROCES-VERBAL n°01

Lundi 5 septembre 2022
Ligue de Football de Normandie

Présents : MM. BERLY Jean-Michel, CHAPILLON Jean-Claude, LEFEBVRE Christian, ROUELLE Maurice

Excusés : MM. ROUTIER Marc, ANDEOLE Éric

Assiste : Ophélie Dreux, Secrétaire administrative

Prochaine réunion le 3 octobre 2022

Attention :
Les dossiers sont à retourner au plus tard le 26 septembre 2022

DISTRICT DU CALVADOS

1. CLASSEMENTS

1.1 – Classements initiaux :

1.2 – Confirmations de niveau de classement :

- **CRESSERONS**

STADE MUNICIPAL 1 – NNI 141970101

Cette installation a été classée T4 jusqu'au 10/05/2022

La Commission Régionale des Terrains et des Installations Sportives prend connaissance de la demande de classement adressée par la Collectivité.

Elle demande à la CDTIS de visiter cette installation en vue de son classement.

- **VERSON**

STADE JULES RIMET 1 – NNI 147380101

Cette installation a été classée T5 jusqu'au 01/02/2027

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de classement T3.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S propose le classement de l'installations en niveau T4 pour 10 ans, jusqu'à l'échéance du 5 septembre 2032.

La C.R.T.I.S demande que la liaison protégée vestiaires et aire de jeux mise en place en provisoire (clôture HERAS) soit transformé en liaison définitive (clôture scellée au sol) et que la largeur de l'aire de jeux soit portée à 68 mètres. Ces travaux devront être entrepris pendant la saison 2022-2023. Le District est chargé du contrôle de ces travaux.

1.3 – Changements de niveau de classement :

2. INSTALLATIONS EQUIPEES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHETIQUE

2.1. Classements provisoires : T7 Prov : R.A.S

2.2. Classements Niveaux T4 SYN, T5 SYN, T6 SYN, T7 SYN. :

- **VERSON**

STADE JULES RIMET 2 – NNI 147380102

Cette installation a été classée T4SYN jusqu'au 02/11/2026

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de classement T5SYN.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S propose le classement de l'installation en niveau T5SYN jusqu'à l'échéance du 2 novembre 2026.

2.3. Classements Niveaux Foot A8, Foot A5. :

2.4. Tests in situ de maintien de classement. : R.A.S

3. RETRAIT DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique. :

- **FALAISE**

STADE PARC DES SPORTS 2 – NNI 142580102

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Projet de la mairie

La C.R.T.I.S émet un avis technique favorable sur ce projet de terrain synthétique niveau T7SYN.

4.2. Installations équipées d'un arrosage : **R.A.S**

4.3. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel : **R.A.S**

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

6. PROCES --+ VERBAL DE LA COMMISSION DE SECURITE ET ARRETE D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. AFFAIRES DIVERSES

8. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE

8.1. Classements fédéraux initiaux : **R.A.S**

8.2. Confirmation de classement : **R.A.S**

8.2. Changements de niveau de classement : **R.A.S**

8.3. Affaires Diverses : **R.A.S**

8.4. Avis préalable éclairage :

1. CLASSEMENTS

1.1– Classement initiaux :

1.2– Confirmation de niveau de classement :

1.3– Changement de niveau de classement :

2. INSTALLATIONS EQUIPEES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHETIQUE

2.1. Classements provisoires : T7 Prov : **R.A.S**

2.2. Classements Niveaux T4 SYN, T5 SYN, T6 SYN, T7 SYN. : **R.A.S**

2.3. Classements Niveaux Foot A8, Foot A5. :

2.4. Tests in situ de maintien de classement. : **R.A.S**

3. RETRAIT DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique. :

• ANGERVILLE LA CAMPAGNE

STADE FOOT5 AVEC PALISSADES – NNI 270175501

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission Régionale des Terrains et des Installations Sportives prend des documents transmis en réponse à sa demande :

- Etude d'éclairage
- Tests initiaux revêtement

La C.R.T.I.S constate que ces documents sont identiques à ceux déjà transmis. Elle précise que :

- L'étude d'éclairage doit indiquer l'éclairage moyen (minimum 160 lux) et le coefficient d'uniformité (minimum 0,50).
- Les tests du revêtement synthétique doivent être des tests en laboratoire réalisés par un organisme agréé (pas de fiche technique)

4.2. Installations équipées d'un arrosage : **R.A.S**

4.3. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel : **R.A.S**

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

6. PROCES --+ VERBAL DE LA COMMISSION DE SECURITE ET ARRETE D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. AFFAIRES DIVERSES **R.A.S**

8. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE

8.1. Classements fédéraux initiaux :

• VAL DE REUIL

STADE JESSE OWENS 1 – NNI 277010101

Cette installation éclairage n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement éclairage :

- Relevé d'éclairage de :
 - Eclairage moyen : 494 Lux
 - Facteur d'uniformité U1h : 0.61

➤ Facteur d'uniformité U2h : 0.73

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S propose le classement de l'éclairage en niveau E4 pour 2 ans soit jusqu'à l'échéance du 5 septembre 2024.

Ce dossier est transmis à la Fédération.

8.2. Confirmation de classement : R.A.S

8.3. Affaires Diverses : R.A.S

8.4 Avis préalable : R.A.S

1. CLASSEMENTS

1.1 - Classements initiaux :

- **LA FERTÉ MACÉ**

STADE BEACH SOCCER – NNI 611686601

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission Régionale des Terrains et des Installations Sportives prend connaissance de la demande de classement.

Elle remercie la collectivité de cet envoi.

1.2 - Confirmations de niveau de classement :

- **LA FERTÉ MACÉ**

STADE GASTON MEILLON 1 – NNI 611680101

Cette installation a été classée T5 jusqu'au 13/03/2022

La Commission Régionale des Terrains et des Installations Sportives prend connaissance de la demande de classement.

La C.R.T.I.S demande à la CDTIS un rapport de visite avec photos avant de prononcer le classement de cette installation.

1.3 – Changements de niveau de classement :

2. INSTALLATIONS EQUIPEES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHETIQUE

2.1. Classements provisoires : T7 Prov : **R.A.S**

2.2. Classements Niveaux T4 SYN, T5 SYN, T6 SYN, T7 SYN. : **R.A.S**

2.3. Classements Niveaux Foot A8, Foot A5 : **R.A.S**

2.4. Tests in situ de maintien de classement. : **R.A.S**

3. RETRAIT DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique. :

- **CONDÉ SUR SARTHE**

STADE MUNICIPAL 2 – NNI 611170102

Cette installation a été classée T6S jusqu'au 17/12/2024.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Projet de la mairie

La C.R.T.I.S émet un avis technique favorable sur ce projet de terrain synthétique niveau T7SYN.

La C.R.T.I.S suggère que la main-courante soit placée à 2,50 m minimum tout le long de chacune des lignes de but.

4.2. Installations équipées d'un arrosage : **R.A.S**

- 4.3. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel : R.A.S
- 5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL
- 6. PROCES --+ VERBAL DE LA COMMISSION DE SECURITE ET ARRETE D'OUVERTURE AU PUBLIC
- 7. AFFAIRES DIVERSES
- 8. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE
 - 8.1. Classements fédéraux initiaux : R.A.S
 - 8.2. Confirmation de classement : R.A.S
 - 8.3. Changements de niveau de classement : R.A.S
 - 8.4. Affaires Diverses : R.A.S
 - 8.5. Avis préalable : R.A.S

DISTRICT DE LA MANCHE

1. CLASSEMENTS

- 1.1– Classements initiaux : R.A.S
- 1.2– Confirmations de niveau de classement : R.A.S
- 1.3– Changements de niveau de classement : R.A.S

2. INSTALLATIONS EQUIPEES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHETIQUE

- 2.1. Classements provisoires : T7 Prov : R.A.S
- 2.2. Classements Niveaux T4 SYN, T5 SYN, T6 SYN, T7 SYN. :

• SAINT PIERRE EGLISE

STADE COMMUNAUTAIRE – NNI 505390101

Cette installation a été classée T3SYN jusqu'au 03/03/2022

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de classement et des documents transmis :

- AOP
- Rapport de tests in situ du 16/05/2022
- Photos

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S propose le classement de l'installations en niveau T4SYN pour 10 ans, jusqu'à l'échéance du 05 septembre 2032.

- 2.3. Classements Niveaux Foot A8, Foot A5 : R.A.S
- 2.4. Tests in situ de maintien de classement. : R.A.S

3. RETRAIT DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique. : R.A.S
- 4.2. Installations équipées d'un arrosage : R.A.S
- 4.3. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel : R.A.S

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

6. PROCES +- VERBAL DE LA COMMISSION DE SECURITE ET ARRETE D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. AFFAIRES DIVERSES

8. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE

- 8.1. Classements fédéraux initiaux :

• FLAMANVILLE

STADE MARCEL REGNIER 2 – NNI 501840102

Cette installation éclairage n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement éclairage :

- Relevé d'éclairage de :
 - Eclairage moyen : 196 Lux
 - Facteur d'uniformité U1h : 0.40
 - Facteur d'uniformité U2h : 0.60

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S propose le classement de l'éclairage en niveau E6 pour 4 ans soit jusqu'à l'échéance du 5 septembre 2026.

8.2. Confirmation de classement :

- **FLAMANVILLE**

STADE MARCEL REGNIER 1 – NNI 501840101

Cette installation éclairage a été classée E5 jusqu'au 24 septembre 2019.

La Commission prend connaissance de la demande de classement éclairage :

- Etude d'éclairage de :
 - Eclairage moyen : 192 Lux
 - Facteur d'uniformité U1h : 0.40
 - Facteur d'uniformité U2h : 0.62

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S propose le classement de l'éclairage en niveau E6 pour 2 ans soit jusqu'à l'échéance du 5 septembre 2024.

- **SAINT-LO**

STADE LOUIS VILLEMER – NNI 505020101

Cette installation éclairage a été classée E4 jusqu'au 17/01/2020

La Commission prend connaissance de la demande de classement éclairage :

- Etude d'éclairage de :
 - Eclairage moyen : 425 Lux
 - Facteur d'uniformité U1h : 0.55
 - Facteur d'uniformité U2h : 0.71

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S propose le classement de l'éclairage en niveau E4 pour 1 ans soit jusqu'à l'échéance du 5 septembre 2023.

Le dossier est transmis à la Fédération.

- **TESSY-BOCAGE**

STADE DARIO ZANELLO – NNI 505920101

Cette installation éclairage a été classée E6 jusqu'au 25/05/2020

La Commission prend connaissance de la demande de classement éclairage :

- Etude d'éclairage de :
 - Eclairage moyen : 126 Lux
 - Facteur d'uniformité U1h : 0.59
 - Facteur d'uniformité U2h : 0.79

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S propose le classement de l'éclairage en niveau E6 pour 2 ans soit jusqu'à l'échéance du 5 septembre 2024.

8.3. Changements de niveau de classement : R.A.S

8.4. Affaires Diverses : R.A.S

8.5. Avis préalable : R.A.S

1. CLASSEMENTS

1.1 – Classements initiaux :

• ANGIENS

STADE MUNICIPAL – NNI 760150101

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission Régionale des Terrains et des Installations Sportives prend connaissance de la demande de classement et des documents transmis :

- Rapport de visite de l'installation effectué le 29 août 2022 par M. LEFEBVRE Christian, membres de la Commission Départementale des Terrains et des Installations Sportives de la Seine-Maritime.
- AOP

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S ne peut pas proposer de classement.

Elle demande que la zone de sécurité périphérique soit partout de 2,50 mètres (2,30 mètres actuellement).

• LE HAVRE

COMPLEXE SPORTIF YOURI GAGARINE 1 – NNI 763512001

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission Régionale des Terrains et des Installations Sportives prend connaissance de la demande de classement et des documents transmis :

- Rapport de visite de l'installation effectuée par M. LEFEBVRE Christian, membre de la Commission Départementale des Terrains et des Installations Sportives de la Seine-Maritime et M. BERLY Jean-Michel, Président de la CRTIS.
- AOP

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S propose le classement de l'installations en niveau T3 jusqu'à l'échéance du 5 septembre 2032.

Le dossier est transmis à la Fédération.

1.2 – Confirmations de niveau de classement :

• CRIQUETOT L'ESNEVAL

STADE MUNICIPAL 1 – NNI 761960101

Cette installation a été classée T5 jusqu'au 08/01/2020

La Commission Régionale des Terrains et des Installations Sportives prend connaissance de la demande de classement et des documents transmis :

- Rapport de visite de l'installation effectué le 26 août 2022 par M. LEFEBVRE Christian, membre de la Commission Départementale des Terrains et des Installations Sportives de la Seine-Maritime.
- Plan des vestiaires

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S ne peut pas proposer de classement. Elle demande que :

- **Les abris de touche soient solidement fixés au sol.**
- **La protection de l'aire de jeu (main-courante) soit continue autour de l'aire de jeu.**
- **L'aire de jeu respecte les dimensions suivantes 105 mètres par 68 mètres.**

- **EPOUVILLE**

COMPLEXE SPORTIF DE COUPEAUVILLE 1 – NNI 762380101

Cette installation a été classée T3 jusqu'au 11/04/2020

La Commission Régionale des Terrains et des Installations Sportives prend connaissance de la demande de classement adressée par la Collectivité.

Malgré l'obligation réglementaire, aucun résultat de tests in situ sur gazon synthétique n'a été transmis à la Ligue de Normandie.

La CRTIS demande à la collectivité que des tests récents soient transmis pour le classement de cette installation.

Elle demande à la CDTIS de visiter cette installation en vue de son classement.

- **GODERVILLE**

STADE MAMIE BREANT 1 – NNI 763020101

Cette installation a été classée T4 jusqu'au 30/04/2020

La Commission Régionale des Terrains et des Installations Sportives prend connaissance de la demande de classement adressée par la Collectivité.

Elle demande à la CDTIS de visiter cette installation en vue de son classement.

- **LE BOURG DUN**

STADE BERNARD LEBORGNE – NNI 761330101

Cette installation a été classée T5 jusqu'au 10/04/2013

La Commission Régionale des Terrains et des Installations Sportives prend connaissance de la demande de classement T6 et des documents transmis :

- Rapport de visite de l'installation effectué le 28 mai 2022 par M. LEFEBVRE Christian, membre de la Commission Départementale des Terrains et des Installations Sportives de la Seine-Maritime.
- AOP

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S ne peut proposer de classement. Elle demande que :

- **La protection de l'aire de jeux (main-courante) soit continue autour de l'aire de jeux notamment autour des bancs de touche joueurs et respecte la distance minimum de sécurité de 2,50 mètres y compris au niveau des buts de football réduit.**
- **L'aire de jeux soit tracée à 100 mètres par 60 mètres en s'éloignant le plus possible du terrain de tennis.**

- **SAINT ANTOINE LA FORÊT**

STADE DANIEL LEROY 1 – NNI 765560101

Cette installation a été classée T5 jusqu'au 19/09/2020

La Commission Régionale des Terrains et des Installations Sportives prend connaissance de la demande de classement adressé par la Collectivité.

Elle demande à la CDTIS de visiter cette installation en vue de son classement.

- **SAINT-LEONARD**

STADE NEUENS 1 – NNI 766000101

Cette installation a été classée T5 jusqu'au 06/06/2023

La Commission Régionale des Terrains et des Installations Sportives prend connaissance de la demande de classement et des documents transmis :

- Rapport de visite de l'installation effectué le 23 août 2022 par M. LEFEBVRE Christian, membre de la

- Commission Départementale des Terrains et des Installations Sportives de la Seine-Maritime.
- Plan de l'aire de jeux
- Attestation de capacité

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S propose un classement de niveau T5 pour 10 ans, jusqu'à échéance du 5 septembre 2032.

1.3- Changements de niveau de classement : R.A.S

2. INSTALLATIONS EQUIPEES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHETIQUE

2.1. Classements provisoires : T7 Prov : R.A.S

2.2. Classements Niveaux T4 SYN, T5 SYN, T6 SYN, T7 SYN. :

• LE MESNIL ESNARD

STADE DU SIVOM 1 – NNI 764290201

Cette installation a été classée T4SYN jusqu'au 22/09/2023

La Commission Régionale des Terrains et des Installations reprenant le dossier à la suite de la Commission du 19 avril 2022 et du nouveau document transmis :

- Tests périodiques du 24 juin 2022

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S propose le classement de l'installations en niveau T3SYN pour 10 ans, jusqu'à l'échéance du 5 septembre 2032.

Ce dossier est transmis à la Fédération.

2.3. Classements Niveaux Foot A8, Foot A5 : R.A.S

2.4. Tests in situ de maintien de classement. : R.A.S

3. RETRAIT DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique. :

4.2. Installations équipées d'un arrosage : R.A.S

4.3. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel : R.A.S

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

6. PROCES --+ VERBAL DE LA COMMISSION DE SECURITE ET ARRETE D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. AFFAIRES DIVERSES

8. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE

8.1. Classements fédéraux initiaux :

• LE HAVRE

COMPLEXE SPORTIF YOURI GAGARINE 1 – NNI 763512001

Cette installation éclairage n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement éclairage :

- Relevé d'éclairage de :
 - Eclairage moyen : 281 Lux
 - Facteur d'uniformité U1h : 0.50
 - Facteur d'uniformité U2h : 0.68

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S propose le classement de l'éclairage en niveau E5 pour 4 ans soit jusqu'à l'échéance du 5 septembre 2026.

Ce dossier est transmis à la Fédération.

8.2. Confirmation de classement : R.A.S

8.3. Changements de niveau de classement : R.A.S

8.4. Affaires Diverses : R.A.S

8.5. Avis préalable : R.A.S